



— DEPARTEMENT de L'ISERE —

Service Départemental RTM : Restauration des Terrains en Montagnes
 42 Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tel: 22 21 54

Direction Départementale de l'Agriculture
 42 Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tel: 09 41 09

Direction Départementale de l'Équipement
 9. Quai CREQUI - 38000 GRENOBLE - tel: 47 74 18

RISQUES NATURELS
COMMUNE DE VAULNAVEYS LE HAUT

zonage en application de l'article R 111 3 du code de l'urbanisme

Feuille n°2 : le torrent du VERNON

Risque naturel représenté : **débordement de torrent et affouillement.** Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour.
 Grenoble, le 8 SEP. 1988


 Pour le Préfet,
 et par délégation,
 Le Chef de Bureau,
 M.-Christophe VIENNET

-  limite de la zone étudiée à l'échelle du 1/5 000.
-  zone interdite à la construction.
-  zone soumise à restriction au droit de construire.

Géologue: Liliane BESSON Dessinateur: J. COTTET	Établi	08	1988	ÉCHELLE 1 / 5 000
	Modifié		198	
	Approuvé		198	

Fond de plan cadastral au 1/5000°, mis à jour en juillet 85 avec courbes de niveau, par l'AURG.